

TIABAN
Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros
Siège social : 15 rue des Violettes - 33320 EYSINES
823 359 336 RCS BORDEAUX

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 25 JUIN 2025

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 73 423,02 euros en totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 273 996,54 euros.

Conformément à la loi, l'Associé Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
La Gérance



Désignation de l'entreprise		EURL TIABAN		15 rue des Violettes		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise				33320 EYSINES			
SIRET		8 2 3 3 5 9 3 3 6 0 0 0 1 8		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12	
				Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31122024		31122023	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	822	030	822		
	Immobilisations financières* (1)	040	553 550	042		553 550	501 500
	Total I (5)	044	554 372	048	822	553 550	501 500
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068	10 800	070		10 800	
		072	175 889	074		175 889	253 861
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	37 975	086		37 975	28 779
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	224 664	098		224 664	282 639
	Total général (I + II)	110	779 036	112	822	778 214	784 139
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000		1 000	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		100		100	
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		200 574		102 537	
	Report à nouveau	134				(5 855)	
	Résultat de l'exercice	136		73 423		103 892	
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		275 097		201 674	
Provisions pour risques et charges	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		342 946		394 029	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		2 912		355	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 3 137)	172		6 789		2 465	
	Comptes courants d'associés	173		150 470		185 616	
	Autres dettes	175					
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176		503 118		582 466	
Total général (I + II + III)	180		778 214		784 139		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		287 235
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		52 050
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	66 384	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		2 500

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: EURL TIABAN		Exercice N clos le 31122024		Exercice N-1 clos le 31122023		Néant ☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE									
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210				
	Production vendue	{ biens services *	dont export et livraisons	215	214				
			intracommunautaires	217		135 930	2 300		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222				
	Production immobilisée *				224				
	Subventions d'exploitation reçues				226				
Autres produits				230					
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	135 930	2 300			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234				
	Variation de stock (marchandises) *				236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240				
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	52 341	21 695		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	858		244	858	1 283		
	Rémunérations du personnel *				250	32 000			
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)				252				
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al.3 du CGI)	255			254		239		
	Dotations aux provisions				256				
	Autres charges {	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		259	260		13 470	1	
	Total des charges d'exploitation (II)				264	98 669	23 218		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	37 261	(20 918)			
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)				280	55 800	30 000		
	Produits exceptionnels (IV)				290	2 500	100 000		
	Charges financières (V)				294	18 536	1 559		
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		(VI)	300		1 314	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)	348						
	Impôts sur les bénéfices * (VII)				306	3 602	2 317		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	73 423	103 892			
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	73 423	314			
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318				
	Provisions non déductibles *				322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	3 602			
	Divers * dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	2 790	écarts de valeurs liquidatives sur OPC *	248	2 790			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997					
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		Zone de revitalisation rurales (44. quindecies)	138	
				Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992	
	ZFA NG (44 quaterdecies)	345		Investissements et souscriptions outre-mer	344		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	993	
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987		Zones de restructuration de la défense (44 terdecies)	127		Zone France Ruralités Revitalisation (ZFRF)	181	
	Crédance due au report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641	
	dont divers *			Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	55 800	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	649		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648							
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	24 015	354		
	Bénéfice col. 1								
Déficit col. 2									
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)				356				
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370	24 015	372			
Bénéfice col. 1									
Déficit col. 2									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **778 214** euros
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **194 230** euros
 - un total charges de **120 807** euros
 - dégage un résultat de **73 423** euros

L'exercice considéré :

- débute le **01/01/2024**
- finit le **31/12/2024**
- et a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **EURL TIABAN** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les comptes annuels ont été arrêtés en date du 17 Février 2025 par le dirigeant.

Le bilan de l'exercice présente un total de **778 214** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **194 230** euros et un total **charges** de **120 807** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **73 423** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2024** et finit le **31/12/2024**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Annexe libre

Etat exprimé en euros

Faits significatifs :

A la date d'arrêté des comptes annuels au 31/12/2024, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la poursuite de l'activité de la société.